



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF



05 mars 2015

L'AMF et l'INC développent de nouveaux outils pour une meilleure information des consommateurs en matière d'épargne et de placements financiers

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Institut national de la consommation (INC) ont noué depuis plusieurs années des relations fructueuses afin d'aider le public à décrypter et comprendre l'information financière. Ces actions se poursuivent à travers de nouvelles initiatives.

" Redonner du sens à la finance ", tel est l'objectif du plan stratégique de l'AMF. Dans ce cadre, la mission de l'Autorité vis-à-vis des épargnants et du grand public consiste à les accompagner en matière de compréhension et de protection dans leurs démarches d'investissement. A cet égard, le partenariat avec l'INC permet d'apporter aux consommateurs des outils pratiques et pédagogiques pour mieux les guider et les éclairer. Souscrire un placement, investir, préparer sa retraite ou épargner en vue d'un achat immobilier : autant de thèmes parfois complexes mais qui sont au cœur des préoccupations du plus grand nombre.

Après une nouvelle campagne d'émissions Consomag, l'AMF et l'INC mettent également à la disposition du public de nouveaux supports d'information.

	<p>Une collection de 15 fiches pratiques intitulée " Mon épargne clé en main " qui synthétise les sujets et donne aux épargnants les moyens de comprendre et de se poser les bonnes questions. Elles sont disponibles sur les sites de l'INC www.conso.net et de l'AMF www.amf-france.org . Elles traitent de sujets comme l'épargne retraite, l'épargne salariale, les frais bancaires ou encore le PEA.</p>
<p>https://www.youtube.com/watch?v=2U54-5WHkGo</p>	<p>Un tutoriel pédagogique " Epargnants, que fait l'AMF pour vous ? " pour informer sur le rôle de l'AMF en 2 minutes. Ludique et concret, ce programme sera utilisé lors de sessions de formation et circulera sur le web.</p>
	<p>Cinq émissions Consomag, diffusées à l'automne 2014 sur France Télévisions (France 2, France 3, France 4, France 5, France O et rediffusées sur www.pluzz.fr). L'audience cumulée pour une émission est de 3 millions de téléspectateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment constituer une épargne salariale ? - Comment se préparer financièrement pour sa retraite ? - Les frais des placements financiers : faites jouer la concurrence ! - Forex, options binaires : trading à haut risque ! - La souscription de produits financiers sur Internet <p>Elles sont disponibles sur Internet en version bonus de 4 minutes.</p>

A propos de l'INC:

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'INC est un centre de recherche, d'information et d'étude sur les questions de consommation. Il a pour objet de réaliser des études et des essais comparatifs et de diffuser leurs résultats; de mettre en œuvre des actions et des campagnes d'information et des actions éducatives ; de fournir un appui technique aux organisations de consommateurs www.conso.net

A propos de l'AMF:

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contacts presse:

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Institut National de la Consommation - Anne-Juliette Reissier - Tél : 01 45 66 20 35

aj.reissier@inc60.fr URL = [mailto:aj.reissier@inc60.fr]

En savoir plus

👉 Site conso.net

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

19 mai 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public à l'encontre
d'offres de trading
Forex non autorisées
d'Omega Pro Ltd



LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

COMMERCIALISATION

04 avril 2022

Lettre de
l'Observatoire de
l'épargne de l'AMF -
N°48 - Avril 2022



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

30 mars 2022

L'AMF et l'ACPR
mettent en garde le
public contre les
activités de plusieurs
acteurs qui proposent
en France des
investissements sur le
Forex et sur des
produits dérivés sur...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02

